

Pratiques amateurs : associations et réseaux

La pratique musicale amateur, une longue tradition.

Dans le domaine du spectacle vivant, la musique en amateur est la pratique artistique majoritaire chez les Français de plus de 15 ans (près de 10 millions d'entre eux font de la musique pendant leurs loisirs).

Les fédérations *À Cœur Joie*, la *Confédération musicale de France*, la *Confédération Française des Batteries-Fanfaires* et l'*Union des Fanfares de France* poursuivent une tradition remarquable par sa vitalité et restent aujourd'hui les héritières emblématiques d'un mouvement né il y a plus de 150 ans, visant à organiser les pratiques musicales des amateurs.

Au-delà du chant choral et des harmonies, les pratiques n'ont cessé de s'étendre et de se diversifier : chanson, jazz, musiques traditionnelles, rock, rap, techno et plus récemment les musiques électroniques. Toutes participent aujourd'hui d'un mouvement qui s'inscrit dans la création de nouvelles esthétiques. Ainsi, le champ d'intervention des pouvoirs publics s'est progressivement élargi à l'ensemble des pratiques collectives et individuelles.

■ La CMF - Confédération musicale de France

103, boulevard de Magenta - 75010 Paris / Tél. : 01 48 78 39 42

www.cmf-musique.org

Environ 5 800 écoles et sociétés musicales (orchestres d'harmonie, symphoniques, d'accordéon, à plectre, big-band, brass-band, batteries-fanfaires, orchestres, ensembles de musiques de chambre, chorales, etc.) regroupant près de 500 000 musiciens.

■ La CFBF - Confédération Française des Batteries-Fanfaires

BP 20 - 92420 Vaucresson / Tél. : 01 47 41 94 82

www.batterie-fanfare.fr

Une centaine de sociétés adhérentes rassemblant 5 000 musiciens.

■ L'UFF - Union des Fanfares de France

Les Dominicains - BP 60111 - 68502 Guebwiller cedex / Tél. : 03 89 74 30 30

www.uff.cc

450 associations regroupées en 16 fédérations régionales.

■ « À Cœur Joie »

Les Passerelles, 24, avenue Joannès Masset - CS 99261 - 69264 Lyon cedex 09 /

Tél. : 04 72 19 83 40 www.choralies.org

500 chorales d'enfants, de jeunes, d'adultes qui représentent plus de 15 000 choristes.

■ Le réseau des SMAC - Scènes de musiques actuelles

Plus de 140 établissements conçus pour la diffusion des musiques électro-amplifiées (amateurs et professionnels).

Renforcer pour tous les amateurs les réseaux et les formations.

L'objectif que s'est fixé le ministère de la Culture et de la Communication en matière de pratique musicale amateur (pour les jeunes et les adultes) est de renforcer et développer, en lien étroit avec les collectivités territoriales, les réseaux de pratiques amateurs et de proposer des formations adaptées ou d'orienter vers les formations existantes.

Missions voix (www.pfi-culture.org)

Regroupées le plus souvent dans les associations ou agences régionales pour le développement des arts vivants, les missions voix œuvrent au développement, à la structuration et à l'accompagnement des pratiques vocales et chorales.

Ces missions voix veillent à l'accès du plus grand nombre à toutes les formes de pratiques vocales, à la possibilité pour chacun d'une continuité de sa pratique et au développement des liens entre amateurs et milieu professionnel.

Centres de musiques et danses traditionnelles (CMDT)

Ils veillent sur un patrimoine en évolution, riche de ses origines rurales et des apports de la culture urbaine, des musiques du monde ainsi que celles issues de l'immigration. Ces Centres ont pour mission d'accompagner des pratiques qui ne cessent d'être actives.

Pôles régionaux pour les musiques actuelles

Ils organisent la coordination des acteurs qui concourent au développement des pratiques amateurs pour identifier et accompagner les besoins de formation, tant pour les éducateurs que pour les artistes : SMAC, conservatoires, écoles associatives, etc.

Centres régionaux de jazz

En charge de la diffusion, de l'observation, du soutien à la production, de l'information et de la formation, les Centres régionaux de jazz soutiennent et développent également la pratique amateur du jazz, en partenariat avec les classes de jazz dans les conservatoires et les écoles associatives.

Fédérations et associations nationales de praticiens amateurs

Des conventions d'objectifs sont signées entre le ministère de la Culture et de la Communication et les principales fédérations et associations nationales de praticiens amateurs, notamment :

- **La Confédération musicale de France, la Confédération Française des Batteries-Fanfaires, l'Union des Fanfares de France** pour les pratiques instrumentales et parfois vocales ;
- **À Cœur Joie** pour les pratiques chorales ;
- la **Fédération Nationale des Écoles d'Influence Jazz et Musiques Actuelles** (www.fnejma.org), la **Fédurok** et la **Fédération des Scènes de Jazz et de Musiques Improvisées** (www.la-fedurok.org) pour les musiques actuelles ;
- la **Fédération des Associations de Musiques et Danses Traditionnelles** (www.famdt.com) pour les musiques et danses traditionnelles et du monde ;
- les fédérations d'éducation populaire comme la **Fédération Nationale des Foyers Ruraux** (www.fnfr.org), la **Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture** (www.ffmpeg.org), la **Fédération Nationale des Centres Musicaux Ruraux** (www.lescmr.asso.fr).